

**Séance du jeudi 23 février 2023**

Membres  
en exercice : 37

Date de la convocation: 17/02/2023

Présents : 26

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron, sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants : 32

**Présents :** Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Genevieve DUNY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibaut ROBERT, Christophe ROUX, John SERROUL, Charles VALETTE, Christian VIDAL

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

REFUS DE VOTE : 0

**Représentés :** Jérôme DELDON par Dominique ALLIX, Georges LLUIS par Laurence PREVOST, Thierry MAILLET par Genevieve DUNY, Cyril MALLET par Françoise BENOIT, Patrick OSTORERO par Jacques GENEST, Dominique TRIN par Christophe ROUX

**Absents :** Sébastien BOURDELY, Patrick COUDENE, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Denise LAFFARRE

**Secrétaire de séance :** Jean LINOSSIER

**DE\_2023\_027 - Objet : Avis sur l'étude d'impact, dont les opérations de défrichement, du projet d'installation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Coucouron**

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L122-1 V et R122-7,*

*Vu la délibération n°2022-03 du Conseil communautaire en date du 26 janvier 2022 rendant un avis favorable sur l'étude d'impact, dont les opérations de défrichement, du projet d'installation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Coucouron,*

*Vu la mise à jour de la demande de défrichement notifiée le 9 février 2023,*

Considérant qu'une demande de défrichement concernant les parcelles B1195, B1194, B898, B899 et B856 situées sur la commune de Coucouron, a été déposée le 5 novembre 2021 par la société Boralex Coucouron, dans le cadre du projet de création d'un parc photovoltaïque de 11ha 45a.

Considérant que la demande de défrichement a été mise à jour par ladite société le 22 décembre 2022 avec l'ajout des parcelles B337, B338 et B344 et la révision de la surface totale à défricher à 16ha 55a.

La DDT a sollicité l'avis de la Communauté de communes sur ladite étude d'impact en particulier dans sa relation avec les opérations de défrichement.

Il est proposé de maintenir l'avis favorable sur l'étude d'impact.

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- **de rendre** un avis favorable sur l'étude d'impact révisée, dont les opérations de défrichement, du projet d'installation d'un parc photovoltaïque de la société Boralex Coucouron sur la commune de Coucouron,
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré à Coucouron, le 23 février 2023,  
Le Président, Jacques GENEST,

